

Ligue de Bretagne de golf d'entreprise



Vademecum 2025

Vademecum 2025 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

Table des matières

1 - Le bureau du Golf d'Entreprise de la ligue de Bretagne – GEB.....	3
2 - Conditions de participation aux compétitions du GEB.....	4
3- Calendrier 2025 du GEB.....	7
4 – Additif commun aux règlements des épreuves.....	8
5- Compétitions de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise.....	11
5.1 Qualification régionale Pitch and Putt (Trophée Yann PIERRE)	11
5.2 Coupe de l'Ouest Bretagne/Pays de Loire.....	14
5.3 Championnat de Bretagne par équipes division 1(qualificatif pour la finale nationale du trophée Fanen).....	16
5.4 Championnat de Bretagne par équipes division 2.....	20
5.5 Championnat de Bretagne par équipes division 3.....	23
5.6 Challenge Ugolf 36+.....	28
5.7 Scramble GEB & Lisa.....	30
5.8 Championnat de Bretagne individuel de golf d'entreprise.....	32
5.9 Championnat départemental de golf d'entreprise.....	35
5.10 Championnat d'hiver du Golf d'entreprise Bretagne.....	36
6 Calendrier national 2025 du golf d'entreprise.....	38
6.1 Championnat de France de Pitch and Putt de golf d'entreprise	38
6.2 Championnat de France par équipes des associations d'entreprise 1ère division nationale (Trophée Jean-Pierre PEUGEOT).....	40
6.3 Promotion Nationale.....	42
6.4 Coupe de France des associations d'entreprise Finale Nationale Trophée Raymond Fanen.....	44
6.5 Championnat fédéral du golf d'entreprise dames et messieurs	46
6.6 Championnat fédéral du golf d'entreprise par équipes.....	48
6.7 Coupe des présidents des associations d'entreprise.....	49
7. Rappel sur l'utilisation d'ISP (Inscription Sans Peine).....	52
8. Golf et Développement.....	53
9. Liens utiles.....	54

1 - Le bureau du Golf d'Entreprise de la ligue de Bretagne – GEB

	<p>Norbert CHAUVET</p> <p>Président du GEB et Responsable Ile & Vilaine</p> <p>entreprise@golf-entreprise-bretagne.fr</p>	<p>Pierrick DEFRANCE</p> <p>Vice-président, Capitaine des jeux et Responsable Div 1</p>	
	<p>Yannick BAZIN</p> <p>Secrétaire & Resp Développement</p> <p>secretaire@golf-entreprise-bretagne.fr</p>	<p>Didier RESCAN</p> <p>Trésorier</p> <p>tresorier@golf-entreprise-bretagne.fr</p>	
	<p>Jacqueline GUILLOTIN</p> <p>Responsable Communication et Golf Féminin</p>	<p>Alain BAUDOT</p> <p>Responsable Div 2, et Responsable Côtes d'Armor</p>	
	<p>Jean-Michel VILLENEUVE</p> <p>Responsable Div 3B</p>	<p>Eric PERON</p> <p>Responsable Morbihan Responsable Div 3A</p>	
	<p>Thierry MANENC</p> <p>Responsable Finistère</p>	<p>Eric BARAN</p> <p>Pitch and putt, et Challenge U-golf 36+</p>	

2 - Conditions de participation aux compétitions du GEB

Pour les associations :

Seules peuvent participer les Associations Golf d'Entreprise affiliées à la F.FGolf, les STE (sections territoriales dépendant d'une AS Nationale), à jour de leur redevance Fédérale, et de leur cotisation annuelle auprès de notre Commission.

Pour les joueurs :

Les joueurs, doivent répondre aux exigences des règles du statut d'amateur, être porteur de la licence F.FGolf, être membre de l'Association Sportive qu'ils ou elles représentent, (les équipiers devront être licenciés par leur AS d'entreprise, ou pour les licenciés d'un club avec terrain, être rattachés par leur club d'entreprise via l'extranet).

Il existe 4 statuts de joueurs pouvant jouer en golf d'entreprise :

- Personnes en activité (Salarié(e)s)
- Retraité(e)s de l'entreprise
- Ayants-droit
- Extérieur(e)s

Définitions :

Voici la définition de salarié titulaire, telle qu'elle est notifiée dans le vademecum de la FFG :

**Règle générale :* Le salarié membre des équipes est soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité professionnelle au moins 800 heures par an (équivalent a un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale a 18 mois, ou titulaire d'une convention pré-retraite ou administrateur de l'entreprise inscrit (ou reconnu) dans le kbis de la société ou associé dans l'entreprise avec une activité professionnelle dans cette société équivalente a un mi-temps.. *Seule la Commission du Golf d'Entreprise de la FFGolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.*

Définition retraité : Ancien salarié de l'entreprise ayant fait valoir ses droits à la retraite.

*Définition ayant droit : Conjoint, Conjointe d'un salarié en activité, d'un retraité, ou enfant majeur fiscalement rattaché au domicile d'un salarié actif. **Un joueur sera considéré comme extérieur dans toutes les autres situations.***

Définition extérieur : Joueurs extérieurs à l'entreprise. Cette catégorie ne doit pas représenter plus de 10% de l'effectif des membres de la section Golf d'Entreprise. Les joueurs extérieurs doivent être majeurs.

Attestation :

Pour participer aux phases finales des épreuves fédérales (Trophée Raymond FANEN, Championnat fédéral, Championnat de France de Pitch and Putt) les compétiteurs "Titulaires" devront fournir, sous peine de non-participation, une attestation justifiant leur appartenance à l'Association Corporative, et à l'Établissement dont celle-ci dépend. Deux attestations séparées peuvent être fournies.

Certificat médical :

Il est de la responsabilité de chaque Président d'Association de Golf d'Entreprise, de prendre en charge le suivi des certificats médicaux à la pratique du golf en compétition, et des questionnaires de santé dûment complétés, des joueurs de son association, au travers de l'Extranet de la FFGolf.

Comité des épreuves :

Le Comité des épreuves sera composé des Délégués désignés par la Commission Golf d'Entreprise Bretagne, et des Délégués désignés par la Commission Sportive du Club recevant l'épreuve.

Dans les conditions définies par les règles de Golf, seuls le ou les Arbitres désignés par la Commission Sportive de la Ligue ont autorité pour donner une décision sur les règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve.

Les responsabilités du Comité sont définies dans le livret des règles de Golf (Règle 20 de l'édition 2019)

Inscription des équipes :

Les inscriptions sont closes généralement le lundi soir précédant la compétition.

L'inscription se fait au moyen d'ISP <https://www.isp-corpo.fr/>.
Les modifications d'équipes, ne seront acceptées qu'en cas de force majeure, jusqu'à la veille de la compétition, avec confirmation écrite par mail obligatoirement.

3- Calendrier 2025 du GEB

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Lieu de la compétition</i>
22/02/25	Assemblée générale GEB	La Freslonnière (35)
01/03/25	Trophée Yann PIERRE	Lancieux (22)
08/03/25	Division 3B Fanen	Dinard (35)
15/03/25	Division 1 Fanen	Ploemeur Ocean (56)
15/03/25	Division 2 Fanen	Fréhel (22)
22/03/25	Division 3AFanen	Brest Les Abers (29)
29/03/25	Coupe de l'Ouest	Saint-Jean de Monts (85)
29/03/25	Coupe des Présidents	Massane (34)
05/04/25	Division 3A Fanen	La Freslonnière (35)
05/04/25	Division 3B Fanen	Saint-Laurent (56)
26/04/25	Division 1 Fanen	Saint-Cast (22)
26/04/25	Division 2 Fanen	Cornouaille (29)
05 et 06 avril	Chpt France P&P	Val d'Auzon (63)
26/04/25	Challenge 36+	Lac au duc (56)
1 au 4 mai	Division 1 Nationale	La Baule (44)
2 au 4 mai	Promotion Nationale	Sablé Solesmes (72)
10/05/25	Division 1 Fanen	Odet (29)
17/05/25	Division 3A Fanen	Val Queven (56)
17/05/25	Division 3B Fanen	Saint-Samson (22)
24/05/25	Division 2 Fanen	Bois des rochers (35)
14/06/25	Division 2 Fanen	Rhuys Kerver (56)
14/06/25	Division 3A Fanen	Baie de Saint-Brieuc (22)
14/06/25	Division 3B Fanen	Brest Iroise (29)
21/06/25	Division 1 Fanen	Cicé-Blossac (35)
28/06/25	Challenge 36+	Rennes (35)
30 au 31 août	Chpt Fédéral	Bresson (38)
05 au 07 septembre	Coupe de France – Trophée Fanen	Orléans Limère (45)
20/09/25	Scramble des présidents	
11 et 12 octobre	Chpt Régional Individuel GEB	St Malo – Les Ormes

4 – Additif commun aux règlements des épreuves, organisées par la ligue de Bretagne de golf d'entreprise

- Départs aux compétitions :

Chaque joueur doit se présenter au départ au plus tard 5 minutes avant son heure de départ effective communiquée par la ligue, la veille de la compétition, afin d'échanger sa carte de score, et prendre connaissance des consignes particulières. Tout retard au départ sera sanctionné comme préconisé par la règle 5.3 .

- Retard au départ :

Conformément à la règle 5.3a, un retard au départ de moins de 5 minutes entraînera la pénalité générale (2 coups de pénalité en stroke-play, et perte du trou en match-play). Au delà des 5 minutes, le joueur sera disqualifié, et ne pourra prendre le départ.

- Marques de départs :

Les marques de départs sont définies par le comité d'organisation, dans les règlements particuliers de chaque épreuve.

- Jeu lent :

La procédure édictée par le comité des règles de la FFGolf s'applique. La règle 5.6 s'applique et le comité de l'épreuve a toute autorité pour la faire respecter.

Application en particulier du « Prêt ? Jouez ! »

Rappel sur le Prêt ? Jouez !

Le "Ready golf" ou "Prêts ?... Jouez !" revient à s'affranchir de la règle du « le joueur le plus éloigné du trou joue en premier », afin de rendre le jeu plus fluide et donc plus rapide.

L'idée générale de ces recommandations est : si celui qui est le plus loin du trou, n'est pas prêt à jouer, pour quelque raison que ce soit, et si un autre joueur est prêt à jouer, alors que ce dernier joue ! Sans oublier, bien évidemment, d'annoncer son intention et pourquoi !

Parmi ces recommandations, on peut mentionner :

- Jouer un coup sans risque pour la partie de devant si un joueur plus éloigné du trou fait face à un coup difficile et prend du temps pour s'y préparer.
- Les joueurs les moins longs drivent d'abord ou jouent leur coup du fairway en premier si les joueurs plus longs doivent attendre.
- Driver lorsque la personne ayant l'honneur tarde à être prête à jouer.
- Jouer un coup avant d'aller aider quelqu'un à chercher sa balle.
- Finir de putter même si cela implique que l'on se tienne proche de la ligne de putt de quelqu'un d'autre.
- Jouer un coup si la personne qui vient d'effectuer une sortie de bunker au bord du green est toujours la plus éloignée du trou mais est retardée parce qu'elle ratisse le bunker.
- Lorsque la balle d'un joueur a dépassé le green, tout joueur

plus proche du trou mais approchant depuis le devant du green doit jouer pendant que l'autre joueur se rend à sa balle et examine le coup qu'il lui reste à jouer.

- Noter les scores du trou qui vient d'être joué en arrivant sur le départ suivant, sauf pour le joueur ayant l'honneur qui remplira sa carte aussitôt après avoir joué.

- Comité de l'épreuve :

Le comité se réserve le droit d'annuler une épreuve, de modifier la forme de jeu prévue dans le règlement de celle-ci, ou de changer la date initialement prévue dans le calendrier.

Le comité de l'épreuve est constitué de :

- . Du capitaine des jeux de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, même absent (téléphone, mail, ...)
- . Tout représentant du bureau de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise présent sur une compétition.
- . De l'arbitre ou de l'organisateur d'épreuves de club, lorsqu'il y a en un de désigné sur une épreuve.

- Résultats des épreuves :

Les résultats des différentes épreuves sont considérés comme promulgués et définitifs, lors de la parution sur le site de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise si une remise des prix n'a pu avoir lieu à la fin de la compétition.

<https://golf-entreprise-bretagne.fr/>

Dans le cas contraire, les résultats seront considérés promulgués et définitifs lors de l'annonce des résultats durant la remise des prix.

5- Compétitions de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise

5.1 Qualification régionale Pitch and Putt (Trophée Yann PIERRE)

Date : Samedi 1^{er} mars 2025

Terrain : Golf de Lancieux (22)



L'équipe vainqueur en 2024 (AS TIMAC).

Participation :

Compétition ouverte aux membres des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne. Les équipiers doivent être licenciés FFG, avec un certificat médical enregistré, et être rattachés à l'AS entreprise qu'ils représentent.

Si une équipe est composée de retraités, d'ayants-droit, ou d'extérieurs, elle ne peut qualifier son AS pour la finale nationale.

Droits de jeux et repas :

Le tarif qui sera négocié inclura le Green-fee, et le repas. Il sera à régler à la ligue de Bretagne du golf d'entreprise.

Inscriptions :

L'inscription se fait par le responsable d'AS sur le site :

<https://www.isp-corpo.fr/>

à compter du 08 février 2025, et jusqu'au 24 février.

Vu le nombre restreint d'équipes, les 18 premières AS qui auront inscrit une équipe composée de joueurs en activité seront retenues.

Si le chiffre de 18 n'est pas atteint, seront autorisées en premier lieu, les équipes composées d'un ou plusieurs joueurs retraités, et ensuite les équipes 2 des AS. Celles-ci seront sélectionnées sur la moyenne d'index.

Forme de jeu :

Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke-play / 36 trous

L'épreuve est composée de 2 tours de 18 trous (matin/après-midi).

La longueur de chaque trou ne peut excéder 90 mètres, et la longueur totale des 18 trous n'excédera pas 1200 mètres.

Le nombre de club sera limité à 4, putter inclus.

L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.

Départs en shot-gun.

Les cadets sont interdits.

Classement :

Les 3 meilleures cartes de chaque équipe sont retenues à l'issue des 2 tours.

Le classement sera réalisé par l'addition des scores de ces trois cartes, la première place allant à l'équipe ayant réalisé le score le plus bas.

Départage :

En cas d'égalité à la fin du tour de qualification, le départage se fait ainsi :

- prise en compte de la 4ème carte de l'équipe
- si égalité, prise en compte de la meilleure carte
- si égalité, prise en compte de la 2ème meilleure carte
- si égalité, tirage au sort pour le départage

A l'issue de cette phase qualificative, 3 équipes seront qualifiées pour disputer la finale nationale qui aura lieu sur le golf de Val d'Auzon , du 05 au 06 avril 2025.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise sera attribuée aux équipes qualifiées, sur présentation de justificatifs.

Comité de l'épreuve :

Les membres du bureau de la commission des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne

5.2 Coupe de l'Ouest Bretagne/Pays de Loire



La Bretagne, gagnante en 2024 à Saint-Cast (22)

Date : Samedi 29 mars 2025

Terrain : Saint-Jean de Monts (85)

Participation :

Compétition ouverte aux membres des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne. Les équipiers doivent être licenciés FFG, avec un certificat médical enregistré, et être rattachés à l'AS entreprise qu'ils représentent.

96 joueurs maximum => 24 équipes de chaque ligue

En cas d'un nombre d'inscription > à 24 équipes, la sélection se fait sur la moyenne d'index de chaque équipe.

Droits de jeux et repas :

Le droit de jeux inclura également le repas. Le règlement se fera auprès de la ligue de Bretagne du golf d'entreprise (2 joueurs)

Inscriptions :

L'inscription se fait par le responsable d'AS sur le site :

<https://www.isp-corpo.fr/>

à compter du 8 mars, et jusqu'au 24 mars 2025

Forme de jeu :

Equipes de 2 joueurs ou joueuses de la même association
/ Match-play / 4 balles meilleures balles

Marques de départ définies par le comité d'organisation, et indiquées lors du briefing.

Départs en shot-gun.

Ligue gagnante :

La ligue gagnante est celle qui aura atteint le total de 12,5 points (1 point la victoire, 1/2 point le match nul)

En cas d'égalité entre les 2 ligues à l'issue des matchs, la victoire reviendra à la Bretagne, en tant que tenante du titre.

Comité de l'épreuve :

Les membres du bureau de la commission des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne et des Pays de Loire.

5.3 Championnat de Bretagne par équipes division 1(qualificatif pour la finale nationale du trophée Fanen)

Phase éliminatoire régionale 2025

1 ^{er} tour	samedi 15 mars	golf de Ploemeur
2 ^{ème} tour	samedi 26 avril	golf de Saint-Cast
3 ^{ème} tour	samedi 10 mai	golf de l'Odet
4 ^{ème} tour	samedi 21 juin	golf de Ciccé-Blossac

Elle a pour but de sélectionner les 2 AS qui représenteront la Bretagne lors de la finale nationale, qui se déroulera du 05 au 07 septembre, sur le golf d'Orléans Limère (45).



Les vainqueurs 2024 (Orange Cesson)

Participation :

Les compétitions sont ouvertes à tous les salariés actifs, et retraités de l'AS d'entreprise. Chaque équipe est composée de 4 joueurs.

*** Les équipes faisant jouer plus d'un joueur retraité par manche, seront non qualifiables pour la finale nationale du Trophée Fanen**

La participation d'un ayant-droit*, d'un extérieur*, entraînera l'attribution de 150 Pts Nets pour le ou les joueurs concernés.

Un joueur ne peut jouer dans plusieurs divisions d'un même tour.

Forme de jeu :

Les 4 manches qualificatives se jouent en stroke-play « Net ».

Application de la règle 21.2 (Score maximum), avec un score maximum de par +5. Le score maximum sur un trou ne pourra excéder 8 pour un par 3, 9 pour un par 4, et 10 pour un par 5.

Les 3 meilleures cartes de chaque équipe sont retenues.

L'index de jeu est de 21,4 maximum.

Pour les inscriptions, l'index maximum autorisé est de 26,4, sauf dérogation acceptée par le responsable de division. L'index sera ramené à 21,4 pour les joueurs concernés.

Ex : pour qu'une équipe d'AS soit au moins représentée par 3 joueurs, une dérogation pourra être acceptée.

Marques de départs :

Les marques blanches pour les messieurs.

Les marques bleues pour les dames.

Les marques sont positionnées en fonction du niveau de l'épreuve.

Inscriptions :

L'ouverture aux inscriptions se fera 2 semaines avant la date de la compétition et la fin des inscriptions, le lundi soir précédant celle-ci.

Auprès du responsable D1 : Pierrick DEFRANCE

Sur le site internet du GEB :<https://www.isp-corpo.fr/>

3 créneaux horaires sont proposés pour l'organisation des départs

(1= avant 10h00, 2= entre 10h00 et 12h00, 3= entre 12h00 et 13h30)

Classement :

L'équipe gagnante est celle qui aura totalisé, le plus petit nombre de coups joués, en Net, sur l'ensemble des 4 manches. Les 3 dernières équipes descendent en D2.

Le comité d'organisation pourra faire évoluer ces règles en fonction des créations ou radiations d'associations à venir.

Départage en cas d'égalité :

En cas d'ex aequo, le départage se fera sur le score de l'équipe du 4ème tour - puis du 3ème - 2ème et premier tour. Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la 4ème carte de l'équipe, du 4ème tour - puis du 3ème - 2ème et premier tour.

Annulation d'une ou plusieurs manches :

En cas d'annulation d'une ou plusieurs manches, la sélection se fera sur le total des manches s'étant déroulées (Vademecum 1.2-5-1).

Si un gestionnaire de parcours décide d'interdire l'utilisation des chariots 24 heures avant une compétition, la manche sera annulée.

Composition de la Division 1 :

ASCR	APACIB	EAGLE
<u>ASCRAS CHR Brest</u>	2FOPEN JS 29	AS TIMAC
ASCAM35	ORANGE Cesson	THALES Brest
OPEN JS 56	IXBlue	ASAC ALCATEL
Ouest Police Golf	ASPTT Rennes	THALES SHB
Ouest France	ORANGE Lannion	Marine Lorient
ARKEA	CELAR	NAVAL GROUP
AS GEMINI Telecom	AS Metropole Brest	

Prix :

Coupe pour l'équipe gagnante.

- Qualification pour la finale de la Coupe de France pour les **2 premières** équipes du classement général, ayant fait jouer un maximum de 1 joueur retraité par manche. **Les joueurs qui représenteront l'AS lors de la finale du Trophée Fanen devront être obligatoirement, tous salariés actifs de l'entreprise.**

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise sera attribuée aux équipes qualifiées, sur présentation de justificatifs.

5.4 Championnat de Bretagne par équipes division 2

Dates et lieux 2025

1 ^{er} tour	samedi 15 mars	golf de Fréhel
2 ^{ème} tour	samedi 26 avril	golf de Cornouaille
3 ^{ème} tour	samedi 24 mai	golf de Bois des Rochers
4 ^{ème} tour	samedi 14 juin	golf de Rhuys Kerver

Participation :

Les compétitions sont ouvertes à tous les salariés actifs de l'AS d'entreprise, aux retraités, aux ayants droits, et aux extérieurs. Chaque équipe est composée de 4 joueurs.

Un joueur ne peut jouer dans plusieurs divisions d'un même tour.

Forme de jeu :

Les 4 manches qualificatives se jouent en stroke-play « Net ».

Application de la règle 21.2 (Score maximum), avec un score maximum de par +5. Le score maximum sur un trou ne pourra excéder 8 pour un par 3, 9 pour un par 4, et 10 pour un par 5.

Les 3 meilleures cartes sont retenues.

L'index de jeu est de 21,4 maximum.

Pour les inscriptions, l'index maximum autorisé est de 26,4, sauf dérogation acceptée par le responsable de division. L'index sera ramené à 21,4 pour les joueurs concernés.

Ex : pour qu'une équipe d'AS soit au moins représentée par 3 joueurs, une dérogation pourra être acceptée.

Marques de départs :

Les marques jaunes pour les messieurs.

Les marques rouges pour les dames.

Inscriptions :

L'ouverture aux inscriptions se fera 2 semaines avant la date de la compétition et la fin des inscriptions, le lundi soir précédant celle-ci.

Auprès du responsable D2 : Alain BAUDOT

Sur le site internet du GEB : <https://www.isp-corporo.fr/>

4 créneaux horaires sont proposés pour l'organisation des départs

(1= avant 09h30, 2= entre 09h30 et 11h00, 3= entre 11h00 et 12h30, 4= après 12h30)

Classement :

L'équipe gagnante est celle qui aura totalisé, le plus petit nombre de coups joués, en Net, sur l'ensemble des 4 manches. Les 3 premières équipes éligibles* montent en D1, et les 4 dernières descendent en D3.

Le comité d'organisation pourra faire évoluer ces règles en fonction des créations ou radiations d'associations à venir.

***Définition "équipe éligible" : équipe située avant la 8ème place de sa division, et qui n'aura pas déjà d'équipe représentant son AS, dans la division supérieure**

Départage en cas d'égalité :

En cas d'ex aequo, le départage se fera sur le score de l'équipe du 4ème tour - puis du 3ème - 2ème et premier tour. Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la 4ème carte de l'équipe, du 4ème tour - puis du 3ème - 2ème et premier tour.

Annulation d'une ou plusieurs manches :

En cas d'annulation d'une ou plusieurs manches, la sélection se fera sur le total des manches s'étant déroulées (Vademecum 1.2-5-1).

Si un gestionnaire de parcours décide d'interdire l'utilisation des chariots 24 heures avant une compétition, la manche sera annulée.

Composition de la Division 2 :

ARKEA SCA 2	STAR	APACIB 2
Ouest France 2	Municipaux Rennais	EAGLE 2
THALES Brest 2	ORANGE Cesson 2	MARINE Brest
ASAC ALCATEL 2	Ouest Police Golf 2	GAZELEC 35
USFEN 22	AS CHR Brest 2	Barre Thomas
ASCR 2	2F OPEN JS 56 2	ASPTT Rennes 2
AS CHRU Rennes	ASPTT Vannes	PSA Peugeot Citroen
ASSM Brest 2	Garnison Rennes	Interface Concept

5.5 Championnat de Bretagne par équipes division 3

Il y a 2 poules de division 3 (D3A, D3B)

Dates et lieux 2025

D3A	D3B
22/03 Golf de Brest les abers	08/03 Golf de Dinard
05/04 Golf de la Freslonnière	05/04 Golf de Saint-Laurent
17/05 Golf de Val Quéven	17/05 Golf de Saint-Samson
14/06 Golf de la baie de Saint-brieuc	14/06 Golf de Brest Iroise

Participation :

Les compétitions sont ouvertes à tous les salariés actifs de l'AS d'entreprise, aux retraités, aux ayants droits, et aux extérieurs. Chaque équipe est composée de 4 joueurs (5-6 joueurs si places disponibles).

Un joueur ne peut jouer dans plusieurs divisions d'un même tour.

Forme de jeu :

Les 4 manches qualificatives se jouent en Stableford « Net ».

Les 3 meilleures cartes sont retenues.

L'index de jeu est de 26,4 maximum.

Pour les inscriptions, l'index maximum autorisé est de 35,4, sauf dérogation acceptée par le responsable de division. L'index sera ramené à 26,4 pour les joueurs concernés.

Ex : pour qu'une équipe d'AS soit au moins représentée par 3 joueurs, une dérogation pourra être acceptée.

Marques de départs :

Les marques jaunes pour les messieurs.

Les marques rouges pour les dames.

Inscriptions :

L'ouverture aux inscriptions se fera 2 semaines avant la date de la compétition et la fin des inscriptions, le lundi soir précédant celle-ci.

Auprès des responsables de D3 :

D3A : Eric PERON

D3B : Jean-Michel VILLENEUVE

Sur le site internet du GEB : <https://www.isp-corpo.fr/>

4 créneaux horaires sont proposés pour l'organisation des départs

(1= avant 09h30, 2= entre 09h30 et 11h00, 3= entre 11h00 et 12h30, 4= après 12h30)

Classement :

Pour chaque manche, le classement se fera par l'addition des 3 meilleures cartes, en Stableford net. En cas d'égalité, on départage sur la 4ème carte. Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la meilleure carte en Stableford net, puis sur la seconde carte, et enfin sur la troisième carte. Ceci afin de favoriser les équipes complètes, et de ne pas avoir d'ex aequo.

Si une AS a inscrit plus de 4 joueurs (5 ou 6 en cas de places disponibles), le ou les scores des joueurs supplémentaires (cellule grisée dans le tableau d'inscription) ne comptent pas pour le score de l'équipe. **Les joueurs supplémentaires peuvent jouer dans une autre division du même tour.**

Le total sera converti, pour le classement général, en points comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

1er	60 points	10ème	18 points	19ème	9 points
2ème	50points	11ème	17 points	20ème	8 points
3ème	45 points	12ème	16 points	21ème	7 points
4ème	40 points	13ème	15 points	22ème	6 points
5ème	35 points	14ème	14 points	23ème	5 points
6ème	30 points	15ème	13 points	24ème	4points
7ème	25 points	16ème	12 points	25ème	3 points
8ème	22 points	17ème	11 points	26ème	2 points
9ème	20 points	18ème	10 points	27ème	1 point

Une équipe ne se déplaçant pas se verra créditée de 0 point.

Exemple : Lors de la 1ère manche, l'addition des 3 meilleures cartes donnent :

L'équipe A obtient 105 points (1^{er})

L'équipe B obtient 99 points, 4ème carte à 30 points (2ème)

L'équipe C obtient 99 points, 4ème carte à 29 points (3ème)

L'équipe D obtient 94 points (4ème)

L'équipe E obtient 91 points, 4ème carte à 28 points (5ème)

L'équipe F obtient 91 points, 4ème carte à 26 points (6ème)

Au classement général, cela donnera :

L'équipe A obtient 60 points

L'équipe B obtient 50 points

L'équipe C obtient 45 points

L'équipe D obtient 40 points

L'équipe E obtient 35 points

L'équipe F obtient 30 points

Dans chaque poule (A,B), les équipes ayant obtenu le meilleur total de points sur les 4 tours de la Phase Éliminatoire seront désignées vainqueurs de leur poule.

Les 2 meilleures équipes éligibles* de chaque poule de D3 monteront en D2 (4 équipes au total).

*Définition "équipe éligible" : équipe située avant la 8ème place de sa division, et qui n'aura pas déjà d'équipe représentant son AS, dans la division supérieure.

Départage en cas d'égalité :

En cas d'ex aequo, le départage se fera sur la place obtenue lors de la dernière manche disputée.

Annulation d'une ou plusieurs manches :

En cas d'annulation d'une ou plusieurs manches, la sélection se fera sur le total des manches s'étant déroulées (Vademecum 1.2-5-1).

Si un gestionnaire de parcours décide d'interdire l'utilisation des chariots 24 heures avant une compétition, la manche sera annulée.

Composition de la Division D3A :

MARINE Brest 2	ATSCAF 35	ASCAM 56 2
BPGO	APACIB 3	Cooper Standard
ASCIOS 56	OPEN JS 56 (3)	Thales ADK 4
Barre Thomas 2	DGA CELAR 2	GAZELEC 35 (2)
ASCR 4	ARKEA 3	Groupe LE DUFF
USFEN 22 (3)	HILL ROM	EAGLE 4
Naval Group 2	ASPTT Vannes 2	AS Golf Harmonic
GARNISON Rennes 2	Orange Lannion 2	ORANGE Cesson 4
ASAEC Coetquidan	ALU Rennais	Thermes Marins

Composition de la Division D3B :

GAZELEC 22	ORANGE Cesson 3	ASPTT Rennes 3
THALERS ADK 3	ATSCAF 56	ASLC PSA 2
ATSCAF 35 (2)	BNP Paribas	AS CHR Brest 3
ASCAM 35 2	Ouest Police Golf 3	ASCAM 56
USFEN/FP-22 (2)	2F OPEN-JS 56 (4)	AS ORTF
EAGLE 3	ASDP 35	AS SII Ouest
AS AMB Golf	Municipaux Rennais 2	ASAC ALCATEL 3
ASCR 3	ATSCAF 29	MARINE Brest 3
ASSM Brest 3	2F OPEN JS 29 (2)	MARINE Lorient 2

5.6 Challenge Ugolf 36+

La ligue de Golf d'Entreprise de Bretagne organise 2 compétitions appelées « Ugolf 36+ », réservée aux joueurs ayant un **index > 36**.

Date : **26 avril : golf de Lac au duc (56)**
 28 juin : golf de Rennes (35)

Participation :

Epreuve ouverte aux associations entreprise affiliées à la ffgolf.

Pour les équipes :

Une équipe par association, et composée d'au minimum 2 joueurs .

Pour les équipiers :

- **L'index devra être supérieur ou égal à 36 au 1er tour du Ugolf 36+.**
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente.

Les compétitions sont ouvertes à tous les membres de l'AS d'entreprise (actifs, retraités, ayants droits, et extérieurs).

La carte verte est exigée pour s'inscrire.

Un maximum de 36 joueurs par compétition.

Si un gestionnaire de parcours décide d'interdire l'utilisation des chariots 24 heures avant une compétition, la manche sera annulée.

Forme de jeu :

La compétition se joue en stableford « Net ».

18 trous seront joués par les participants (2 x 9 trous), mais seul les scores du second parcours seront comptabilisés pour la compétition. Le premier parcours servant de reconnaissance.

Marques de départs :

Boules jaunes pour les messieurs, et rouges pour les dames.

Inscriptions :

L'ouverture aux inscriptions se fera 2 semaines avant la date de la compétition et la fin des inscriptions, le lundi soir précédant celle-ci.

Sur le site internet du GEB : <https://www.isp-corpo.fr/>

Responsables : Eric BARAN, et Jacqueline GUILLOTIN.

Tarif :

Il s'agit d'un package comprenant le green-fee et le repas. Le tarif a été fixé pour la saison 2025, à 27€ pour le green-fee, auquel il faudra ajouter le prix du repas négocié pour la compétition.

Classement :

A l'issue de chaque manche, un classement par équipe sera fait, avec les 2 meilleures cartes en net de chaque AS.

A la fin des 2 journées, un classement général donnera officiellement le titre de champion de la ligue Bretagne du « Ugolf 36+ » à l'AS ayant totalisé le plus de points en Net.

5.7 Scramble GEB & Lisa

Cette compétition a but caritatif, est depuis quelques années jouée au profit de l'association LISA (L'ion's Sport Action)



Orange Cesson vainqueurs 2024 en brut

Date : Samedi 20 septembre 2025

Terrain : Golf de

Participation :

2 équipes maxi par A.S (+ si places disponibles : 88 joueurs maxi)

Ouvert en priorité aux membres des bureaux des associations golf d'entreprise de la Ligue de Bretagne affiliées à la FFGolf, à jour de leurs cotisations. Les joueurs doivent être licenciés dans leur club ou rattachés via Extranet et avoir fait enregistrer leur certificat médical. Les joueurs ayant un index supérieur à 35.4 pourront participer mais joueront avec un index de 35.4

Vademecum 2025 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

Droits de jeux et repas :

Le droit de jeux inclura le green-fee et le repas. La facture sera à régler auprès de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise.

Inscriptions :

L'inscription se fait par le responsable d'AS sur le site :

<https://www.isp-corpo.fr/>

L'ouverture aux inscriptions se fera 2 semaines avant la date de la compétition et la fin des inscriptions, le lundi soir précédant celle-ci.

Forme de jeu :

Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stableford / scramble

Marques de départ jaunes pour les messieurs.

Marques de départ rouges pour les dames.

Départs en shot-gun.

Prix et Qualification :

Dotation offerte par la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, en association avec LISA (Lions Sports Action).

Comité de l'épreuve :

Les membres du bureau de la commission des associations de golf d'entreprise de la ligue de Bretagne.

5.8 Championnat de Bretagne individuel de golf d'entreprise



Nadine CHAUVIN, et Yves BRESSON, vainqueurs 2024

Date : 11 et 12 octobre 2025

Terrain : Golf de Saint-Malo, et des Ormes

Participation :

Tous les membres majeurs, actifs, retraités ou ayants-droits des associations Golf d'Entreprise de la Ligue de Bretagne licenciés ou rattachés dans leur AS d'entreprise.

Groupe 1 : index \leq 15

Groupe 2 : index compris entre 15,1 et 22

Limité à 90 joueurs maxi par groupe (meilleurs index)

Les membres extérieurs seront acceptés si le nombre de 90 n'est pas atteint.

Groupe 3 : index $>$ 22 . Il se jouera sur le parcours 9 trous du golf de Saint-Malo (2x9 trous par jour)

Les index pourront évoluer suite à la mise en place généralisée du WHS.

Vademecum 2025 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

Droit de jeux :

Le droit de jeux sera indiqué lors de l'ouverture de la compétition.

Inscriptions :

L'inscription se fait par le responsable d'AS sur le site :

<https://www.isp-corpo.fr/>

L'ouverture aux inscriptions se fera 3 semaines avant la date de la compétition et la fin des inscriptions, le lundi soir précédant celle-ci.

Forme de jeu :

Groupe 1 : Stroke-play, score maximum +5, marques blanches pour les messieurs, et marques bleues pour les dames.

Groupe 2 : Stableford, marques jaunes pour les messieurs, et marques rouges pour les dames.

Groupe 3 : Stableford, marques jaunes pour les messieurs, et marques rouges pour les dames.

Classement :

A l'issue des 2 tours, addition des 2 scores. En cas d'égalité, play-off pour le groupe 1, et départage sur le résultat du 2ème tour puis sur les 9 derniers trous, les 6 derniers, les 3 et le dernier trou, pour le groupe 2.

En cas d'intempéries avec annulation d'un tour, le classement pourra se faire sur le seul tour ayant été joué.

Prix et Qualification :

Résultats et cocktail dimanche vers 19h au golf des Ormes

Trophée pour le 1er Brut Messieurs et 1er Brut Dames du groupe 1.

+ lots pour classements bruts et nets des 3 groupes.

A l'issue du championnat, l'équipe qui représentera la Bretagne lors du Championnat Fédéral 2026 sera annoncée. Elle est composée de 5 joueurs, dont 1 joueuse minimum. Les remplaçants seront également désignés.

Comité de l'épreuve :

Arbitre Fédéral : Pierrick DEFRANCE

Et les membres du bureau de la commission des associations golf entreprises de la ligue de Bretagne, ainsi que les directeurs des golfs de Saint-Malo, et des Ormes.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise sera attribuée aux joueurs qualifiés.

5.9 Championnat départemental de golf d'entreprise

Ce règlement peut être utilisé par les organisateurs des championnats départementaux du 22, du 29, du 35 , et du 56.

Participation :

La compétition est ouverte à tous les salariés actifs de l'AS d'entreprise, aux retraités, aux ayants droits, et aux extérieurs. Chaque équipe est composée de 5 joueurs, et chaque AS peut engager plusieurs équipes.

Forme de jeu :

La compétition se joue en stableford, des marques jaunes et rouges.

La carte verte est l'unique contrainte pour l'engagement des joueurs, mais l'index de jeu sera limité à 35 maximum.

Classement :

Le score brut et net de chaque joueur sera additionné afin de donner son résultat total.

Le classement par équipe se fera par l'addition des 3 meilleurs résultats de chaque équipe.

L'équipe ayant le total le plus élevé sera désignée championne départementale .

Un classement individuel, brut et net, pourra être décerné par les organisateurs.

5.10 Championnat d'hiver du Golf d'entreprise Bretagne

Date : Du 15 novembre 2025, au 17 janvier 2026

Lieu : Up'n Golf – Cesson-Sévigné (35)

Participation :

La compétition est ouverte à tous les membres d'une AS d'entreprise.

Forme de jeu :

Tout comme le trophée Fanen, la compétition se jouera sur 2 parcours distincts.

Sur chaque parcours, une AS pourra faire jouer 5 joueurs, en stroke-play simple.

A l'issue des 2 manches, un classement par équipe « brut », et « net » seront publiés.

Le score sera obtenu par l'addition des 4 meilleures cartes de chaque parcours.

Organisation de la compétition:

Un ou plusieurs créneaux horaires seront choisis par le capitaine de l'équipe auprès de Up'n Golf, en précisant bien, la compétition jouée.

Horaires Up'nGolf : 7/7 de 09h00 à minuit

Le créneau choisi par l'équipe pourra comprendre une phase d'apprentissage de l'outil, puis le parcours de compétition.

Comme toutes les compétitions, il faudra pour les joueurs être présents 10 minutes avant le début de leur créneau, sous peine de ne pas pouvoir jouer.

Parcours, et Marques de départs :

Le parcours, et les marques de départs seront sélectionnés par le comité de l'épreuve.

Il y aura des marques de départs messieurs, marques de départs dames.

Les conditions de vent, la hauteur des roughs, et la vitesse des greens seront adaptées au niveau moyen des index.

Départage en cas d'égalité :

En cas d'ex aequo, le départage se fera sur le score « Brut », de l'équipe sur le second parcours.

Si l'égalité demeure, le départage se fera sur la 5ème carte « brut » du second parcours, puis la meilleure carte, puis la seconde, puis la troisième.

Comité de l'épreuve :

Les membres du bureau de la commission des associations du golf d'entreprise de la ligue de Bretagne, et Stéphane LE JEUNE (Responsable Up'n golf).

Prix :

La remise des prix, aura lieu lors de l'assemblée générale 2026 du GEB.

6 Calendrier national 2025 du golf d'entreprise

6.1 Championnat de France de Pitch and Putt de golf d'entreprise

Du 05 au 06 avril sur le golf de Val d'Auzon (63)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre d'équipes maximum est fixé à 27.

Epreuve ouverte aux Associations Sportives d'Entreprise qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les ligues.

Pour les équipiers :

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.
- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par jour.

Chaque jour, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constitue le score de l'équipe.

La longueur de chaque trou n'excède pas 90 mètres ; la longueur totale des 18 trous n'excède pas 1200 mètres.

Le nombre de club sera limité à 3, putter inclus.

L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.
Les cadets ne sont pas autorisés.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et Inscriptions des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> doit s'effectuer au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise d'un montant de 400€ sera attribuée à chaque équipe qualifiée sur présentation de justificatifs.

PRIX

Trophée confié à l'équipe gagnante pendant une année.
Souvenirs par la ffgolf aux trois premières équipes.

6.2 Championnat de France par équipes des associations d'entreprise 1ère division nationale (Trophée Jean-Pierre PEUGEOT)

du 1er au 4 mai sur le golf de La Baule (44)



Les Cheminots Rennais représentent la Bretagne en première division.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Phase de qualification : 1^{er} et 2^{ème} jour

5 joueurs / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

Phase finale pour le titre :

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : 1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

3^{ème} jour : Quarts de finale et demi-finales - 5 simples / Match-play

4^{ème} jour : Finale - 2 Foursomes et 5 simples / Match-play

Phase finale pour les barrages :

5 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : 12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16

3^{ème} jour : barrages

ENGAGEMENT:

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, d'un montant de 1500€, sera attribuée aux équipes qualifiées sur présentation de justificatifs.

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la Ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

6.3 Promotion Nationale

Du 2 au 4 mai 2025, sur le golf de Sablé Solesmes (72)



L'AS Orange Cesson a participé à la promotion 2024

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Championnat ouvert à toutes les associations d'entreprises autres que celles composant les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} divisions de l'année de l'épreuve. Une seule équipe par association pourra jouer la Promotion.

Le nombre d'équipes est limité à 42 et elles seront retenues selon l'ordre d'inscription des équipes sur Extranet

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.

Vademecum 2025 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Phase de qualification : 1er et 2ème jour

4 joueurs / stroke play (score max +5) / 18 trous

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus.

Les 16 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

Phase finale : 3ème jour

1 Foursome et 2 simples / Match-play / 18 trous

Les 16 premières équipes jouent pour la montée : 1 v 16 ; 8 v 9 ; 5 v 12 ; 4 v 13 ; 3 v 14 ; 6 v 11 ; 7 v 10 ; 2 v 10

Les vainqueurs des 8 matchs accéderont à la 3ème division.

ENGAGEMENT:

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, d'un montant de 500€, sera attribuée aux équipes se présentant pour jouer la promotion sur présentation de justificatifs.

PRIX

Souvenirs offerts par la Ffgolf aux clubs montant en 3ème division

6.4 Coupe de France des associations d'entreprise Finale Nationale Trophée Raymond Fanen

Du 05 au 07 septembre sur le golf d'Orléans Limère (45)

La Bretagne possède pour l'année 2025 un quota pour qualifier

2 Associations Sportives.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte aux associations qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les Ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Phase de qualification :

1er et 2ème jour

4 joueurs / score maximum par +5 (brut) classement en net / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 15 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

Phase finale :

3ème jour

4 joueurs / score maximum par +5 (brut) classement en net / 18 trous

Les 15 premières équipes jouent pour le titre.

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus. Le cumul des 3 meilleurs scores de chacun des 3 tours constitue le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet(<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, d'un montant de 1500€, sera attribuée à chaque équipe qualifiée sur présentation de justificatifs.

PRIX

Trophée Raymond FANEN confié à l'équipe gagnante pendant une année. Souvenirs offerts par la Ffgolf à l'équipe gagnante, à l'équipe seconde et à l'équipe troisième.

6.5 Championnat fédéral du golf d'entreprise dames et messieurs

Compétition individuelle. Le quota pour la Bretagne est de 5 joueurs, avec au minimum 1 joueuse.

Du 30 au 31 août sur le golf de Bresson (38)



L'équipe de Bretagne 2024, championne de France

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les joueuses et joueurs qualifiés dans leur ligue :

- Etre membre d'une association d'entreprise de la ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit rattachés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société, ou de l'établissement dont dépend cette association d'entreprise.
- Etre qualifié dans sa ligue

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 90 participant(e)s :

- 60 joueurs qualifiés par leur Ligue.
- 10 joueuses et 20 joueurs retenu(e)s par ordre de l'index a la date de clôture des inscriptions

Vademecum 2025 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

▪10 joueuses, et 20 joueurs retenus par ordre de l'index à la date de clôture des inscriptions. .

Pour les ligues :

- Le délégué inscrira la liste de ses joueurs qualifiés à partir d'Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

FORME DE JEU

Stroke-play brut / 36 trous / 18 trous par jour, une série Dames, et une série Messieurs.

En cas d'égalité pour la première place de chaque série, le départage se fera en play-off trou par trou.

Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

La confirmation de la participation de la ligue et inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> doit s'effectuer au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Pour les joueuses et joueurs non qualifiés dans leur ligue: les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1) directement sur le site internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Une participation financière de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise sera attribuée aux joueurs qualifiés (2400€ pour l'équipe).

PRIX

Les vainqueurs messieurs et dames seront déclarés Champion de France du Golf d'Entreprise.

Souvenirs offerts par la Ffgolf aux 3 premiers dans chaque série.

6.6 Championnat fédéral du golf d'entreprise par équipes

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert, sur qualification, aux joueuses et joueurs des associations d'entreprise de la ffgolf :

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Être membre d'une association d'entreprise, d'un CE ou d'une STE de la Ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit rattachés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend cette association d'entreprise.
- Être qualifié dans sa Ligue.

Pour les Ligues :

- Le délégué désignera les 5 joueurs de sa Ligue qui formeront l'équipe qui participera au classement par équipe (**sur ces 5 joueurs doit figurer au minimum une personne de chaque sexe**). Si une Ligue n'est pas en mesure d'aligner au moins une personne de chaque sexe, son équipe sera disqualifiée et les joueurs sélectionnés ne joueront que pour le titre individuel.

FORME DE JEU

Classement par équipe :

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

PRIX

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur en brut

6.7 Coupe des présidents des associations d'entreprise

Samedi 29 mars au Golf de Massane (34)



Les présidents bretons présents à l'édition 2024

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux personnalités suivantes :

- Présidentes ou Présidents d'AS entreprise, STE ou CE affiliée à la Ffgolf ou Présidents de la section golf,
- Présidentes ou Présidents de la Commission Sportive

Le nombre maximum de participants est fixé à 86.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Un seul représentant par AS
- Les licenciés indépendants ne sont pas admis
- Limite supérieure d'index : 35,4

Vademecum 2025 – Ligue de Bretagne de golf d'entreprise

Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.

L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours avant l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le brut prime le net.

En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions se feront en ligne sur le site de la Fédération et au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1.)

TIRAGE DES DEPARTS

Par ordre croissant des index.

Le tirage des départs sera disponible au golf et sur le site de la Fédération la veille de l'épreuve.

COMITE DE L'EPREUVE

- Le Président de la Commission du Golf d'Entreprise de la Ffgolf.
- Un représentant du golf.
- Le Délégué du golf d'entreprise de la Ligue.
- + d'autres personnes désignées par le Président de la Commission du Golf d'Entreprise de la Ffgolf

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au cours du dîner des Présidents.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers en brut et au vainqueur en net.

Les trophées seront confiés pendant la remise des prix aux vainqueurs en brut et en net.

INSCRIPTION

Un droit d'engagement de 30 euros sera demandé lors de votre inscription (ce tarif comprend les droits de jeu de la compétition et le dîner de remise des prix). Ce tarif s'applique uniquement aux participants de la compétition. Une participation de 40€ pour le dîner de remise des prix est demandée pour toute autre personne

Nous vous remercions par avance pour votre diligence de nous prévenir de toute modification par email à entreprise@ffgolf.org.

Limite d'inscription : au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

7. Rappel sur l'utilisation d'ISP (Inscription Sans Peine)

L'application permettant l'inscription aux compétitions de Golf-Entreprises est accessible sur www.isp-corpo.fr ou par le biais du site de la ligue de Bretagne de golf d'entreprise, golf-entreprise-bretagne.fr après s'être identifié sur le site.

Ce nouveau logiciel est une mise à jour de l'application utilisée depuis avril 2017. Le principal changement étant la relation instantanée avec la base de donnée de la Fédération Française de Golf

Une documentation pour l'utilisation d'ISP est disponible à cette adresse :

Notice Utilisation ISP

A chaque début de saison, les responsables de chaque AS doivent mettre à jour la liste de leurs membres dans l'application , et notamment leurs statuts (actifs, retraités, extérieurs, ou ayant-droits).

Les joueurs dont le statut n'est pas renseigné ne pourront plus être inscrits aux compétitions.

La mise à jour se fait à partir d'une extraction au format .csv (Excel), de l'application « extranet » de la FFGolf, dans l'onglet « licenciés », « Mes licenciés ».

L'import se fait dans ISP, dans le module « Importation joueurs ».

8. Golf et Développement

Vous souhaitez développer la pratique du golf au sein de votre entreprise, sachez que la ligue de Bretagne et le GEB, mettent à votre disposition des outils pour l'organisation de ces opérations, dont la structure gonflable.



Le calendrier et le règlement de location de la structure

Le tarif de la location est fixé à 50€ pour une journée. L'AS s'acquitte auprès de la ligue de la location, et ensuite la commission GEB rembourse à l'AS, la totalité de cette location.

9. Liens utiles

Ligue de Bretagne de golf d'entreprise	https://golf-entreprise-bretagne.fr
Ligue de Bretagne de golf	https://liguebretagnegolf.org
Fédération Française de golf	https://www.ffgolf.org
Extranet FFGolf	https://xnet.ffgolf.org
Inscriptions compétitions GEB	https://www.isp-corporo.fr/
Règles de golf 2025	http://arbitrage.ffgolf.org
Royal and Ancient Saint-Andrews	https://www.randa.org
USGA	http://www.usga.org